



Conseil de formation Mardi 30 juin 2015 Déclaration préalable du SNUipp-FSU 81

Formation continue

L'année écoulée a été une nouvelle fois marquée par une formation continue complètement sacrifiée. Les stages prévus au plan de formation ont été annulés dès le mois de janvier. La situation du remplacement s'est révélée une nouvelle fois catastrophique, constituant certainement une des pires années jamais connues, comme nous l'annoncions dans notre déclaration du conseil de formation il y a de cela 1 an. Nous dénonçons à nouveau les «réponses» apportées par l'administration, réponses qui ne résoudront pas les problèmes mais qui sont autant de régressions des droits des personnels nuisant au fonctionnement du Service Public d'Éducation : recrutements de contractuels, refus de temps partiels, refus de départ en congés de formation...

Pour rappel, lors de la dernière carte scolaire pour la rentrée 2015, le SNUipp-FSU réclamait pour le département du Tarn 353 postes dont 20 postes de titulaires remplaçant-es. Il est urgent de prendre la mesure des besoins en postes et notamment en poste de remplaçant-es. Pour la rentrée 2015, ce sont 4 postes en tout et pour tout qui ont été abondés au département et qui, bien évidemment, ne suffiront pas à résorber les difficultés de remplacement et donc à restaurer une formation continue.

En conclusion, non seulement ces attaques contre les droits des enseignant-es sont inadmissibles, mais de plus ces mesures sont inutiles, elles ne résoudront en rien le manque de poste dans notre département.

Dans ces conditions, nous nous interrogeons sur la pertinence de produire encore un plan de formation qui couvre la totalité de l'année scolaire.

Nous dénonçons également à nouveau la création d'un 1/2 poste **pour gérer la formation initiale et continue, ponctionné sur la dotation départementale. Si nous pouvons comprendre le besoin de cette création d'un 1/2 poste administratif, elle ne peut en aucun cas se faire au détriment des moyens d'enseignement, en particulier** au moment où nos conditions de travail et celles des élèves se dégradent de jour en jour.

Formation sur les 18h comprises dans les 108h

Cette année a également vu se mettre en place une nouvelle modalité de formation qui est la formation à distance avec l'outil M@gistère. Il y a un an, nous avons là aussi alerté sur cet outil et les dangers qu'il représentait. Il semblerait que nous ayons cette fois-ci été en partie entendus. En effet, la réponse du ministère à l'avis adopté par l'ensemble des organisations syndicales au CHSCT-M du 12 mars, stipule clairement :

- d'une part que dans la mise en place concrète et l'aménagement de l'outil, les systèmes de contrôle, bien qu'encore existants, n'ont pas à être utilisés.
- d'autre part que « *le recours à ce dispositif technique ne revêt aucun caractère obligatoire.* »

Nous veillerons donc à ce qu'aucune pression ne soit exercée envers les collègues qui ne s'inscriront pas dans ce dispositif.

Concernant les animations pédagogiques, nous actons positivement la suppression du caractère obligatoire de certaines d'entre elles, ce que nous demandons depuis de nombreuses années.

Formation initiale

Quant à la formation initiale, nous ne pouvons en tirer qu'un bilan hélas peu reluisant, avec une crise de recrutement sans précédent.

Le master MEEF tel qu'il s'est mis en place dans les ESPE à la rentrée 2013 n'a apporté aucune amélioration, et pire, a entraîné des dégradations par rapport à la formation dispensée par les IUFM avant 2009 et n'a pas permis de passer d'une formation de type successif à une formation intégrée que tous les acteurs appelaient de leurs vœux. La première année est à nouveau une année de préparation au concours avec, cerise sur le gâteau, des examens de fin de M1 à préparer et à réussir.

Pour les stagiaires issus du concours exceptionnel, ils n'ont bénéficié d'aucune formation digne de ce nom puisqu'ils ont été placés en responsabilité d'une classe à temps plein toute l'année. Seule une formation pendant les vacances d'hiver a été prévue. L'administration a même tenté de l'imposer, la présentant comme obligatoire, alors que ces stagiaires remplissaient déjà l'ensemble de leurs obligations réglementaires de service. Cet épisode a fortement marqué un certain nombre de ces jeunes collègues pour leur entrée dans le métier.

Pour les stagiaires issus du concours rénové, avec un volume de stage en responsabilité passant de 30 à 50%, leur année est essentiellement consacrée non pas à la formation professionnelle mais, comme nous le craignons, à l'adaptation à l'emploi et, de fait, la dimension « recherche » que devait revêtir ce master a été réduite à la portion congrue. La mise en place de binômes de PES sur un même poste à la rentrée prochaine n'est pas faite pour faciliter l'entrée dans le métier. On voit là tous les effets pervers de l'utilisation des stagiaires comme moyens d'enseignement. Dans ces conditions, le master MEEF ne peut être perçu que comme un sous-master ne conduisant qu'à un hypothétique recrutement. Il est de plus en plus déserté.

Ce manque d'attractivité actuel du métier d'enseignant est très alarmant. Il est sans aucun doute lié à la dégradation conjointe des conditions d'exercice du métier, des rémunérations désespérément basses en début de carrière et sans perspectives d'amélioration notoires sur le long terme et des conditions tardives et onéreuses de recrutement.

Pour que la formation initiale soit une vraie formation professionnelle le SNUipp-FSU revendique :

- Que les PES ne soient pas en responsabilité de classe à l'année, même à temps partiel, pour leur permettre de s'investir pleinement dans leur formation professionnelle.
- Que le temps de stage en responsabilité n'excède pas 1/3 de leur temps de formation.